



Modalité divorce depuis l'étranger

Par **pedro2003**, le **09/08/2022** à **17:17**

Madame, Monsieur,

je souhaiterais avoir des informations concernant les modalités de divorce relatives à ma situation.

Agent du ministère des affaires étrangères, je me suis marié au Vietnam en 2016 (transcription au consulat d'ho chi minh ville).

Je suis français, mon épouse de nationalité vietnamienne a accédé à la nationalité française en 2021.

Notre 1er domicile conjugal était en France de 2016 à 2018. Nous venons de passer 4 ans en Chine, nous sommes en vacances en France où nous sommes domiciliés fiscalement et nous devons repartir à l'étranger (Indonésie) pour ma prochaine affectation à l'ambassade le 24 aout.

Nous avons une fille de presque 4 ans (née au Vietnam /double nationalité)

Étant donné la situation nous allons certainement nous orienter vers un divorce. J'aurai aimé connaître la loi applicable et surtout si la procédure peut être entamée en France même si nous résidons à l'étranger (résidence fiscale en France).

Je vous remercie par avance pour votre retour. J'avoue être très préoccupé par le sujet et cette situation peu confortable.

Vous remerciant par avance pour vos réponses